

EVALUATION DES GAINS DES ACTIONS DU PCAET D'EBER

n°	Action	Objectifs	Descriptif	Commentaires /Hypothèses	Gains estimés			
					GES	Energie	EnR	Polluants
1.1.1	Animer la démarche	<ul style="list-style-type: none"> Structurer la gouvernance politique et technique afin d'organiser le portage et le pilotage de la démarche. Informers les services, les élus, habitants, les partenaires de la démarche, des enjeux et du programme d'actions. Sensibiliser et former les techniciens, les élus, les habitants et les partenaires sur les thèmes du programme d'actions de la démarche. Mobiliser et fédérer les porteurs de projets de la démarche climat, air, énergie : animations, actualités du programme d'actions en lien avec son évolution, etc. 	<p>- La gouvernance est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation d'un comité technique mixte, composé des acteurs internes et externes afin de construire et de suivre les actions du PCAET. Formation d'un comité de pilotage avec la possibilité d'élargir ce comité aux acteurs extérieurs. Ce comité oriente et propose la politique de transition énergétique, soumise ensuite au vote du conseil communautaire. <p>Ces comités incluent les services EBER, les 37 communes membres, les institutions partenaires comme la DDT, la Région, l'ADEME, le Département, et les acteurs de l'énergie, l'aménagement, l'économie, l'eau, l'agriculture, la forêt, le social, la santé, le logement et le transport.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des formats d'animations destinés à différents publics : Assurer une communication auprès d'un large public : élus, techniciens, habitants, partenaires, institutions, ... Ce point est traité dans la fiche action "rendre compte de la démarche". Former et mobiliser, sous la forme d'ateliers du plan climat, de forums et de conférences, à destination des porteurs de projets avérés ou potentiels sur des thématiques particulières ou à une échelle plus globale. Les forums permettront de matérialiser l'engagement des acteurs sous la forme d'une charte partenariale. A cela s'ajoute la construction d'un plan de formation interne à destination des élus et employés EBER et des 37 communes, porté par le service ressources humaines de EBER. 	Pas de gain en GES, énergie, EnR, polluants	-	-	-	-
1.1.2	Rendre compte de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les objectifs définis soient atteints et les actions/projets annoncés soient réalisés. Communiquer avec efficacité sur la démarche. Faire en sorte que la démarche soit comprise et soutenue par les acteurs du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer le dispositif de suivi-évaluation <p>Ce dispositif comprendra une évaluation quantitative (les émissions de GES évitées, diminution des consommations, ENR produite, etc.) et qualitative (méthode de gouvernance, portage politique, travail en transversalité, mobilisation et organisation interne, concertation, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre les résultats du PCAET Suivre annuellement le PCAET afin de mettre à jour/adapter le programme d'actions et de connaître l'état d'avancement des actions et des projets portés par les partenaires (communes, entreprises, etc.). Evaluer le plan d'actions du PCAET à mi-parcours et à son terme afin d'avoir une vision globale de la démarche et de son impact. Cette évaluation pourra être réalisée à partir de plusieurs sources : programme d'actions, rapports d'activité, entretiens. Elle porte sur : le mode d'élaboration, la gouvernance, le 	Pas de gain en GES, énergie, EnR, polluants	-	-	-	-
1.2.1	Consommer autrement	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les besoins en faisant évoluer les comportements. Sensibiliser aux gestes économes et informer sur les bonnes pratiques. 	<p>Au niveau de la Communauté de Communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser largement et faire évoluer les comportements, pour amener chacun à une attitude responsable et cohérente. Créer des documents de communication sur l'utilisation optimisée des équipements sportifs et culturels de la collectivité. Mettre en place des actions entretenant la motivation des agents (du type : défis inter-services, mini-challenges...) et participer au challenge éco-mobilité régional. Co-construire avec les acteurs locaux une charte d'engagement « biodiversité climat eau » et l'appliquer dans les projets d'aménagement. Encourager les démarches concrètes tournées vers la transition énergétique comme le suivi et la réduction des consommations énergétiques En lien avec l'action « Réduire la part des bâtiments, équipements et logements publics énergivores », sensibiliser et former les agents au bon usage des bâtiments et du matériel (chauffage, éclairage, climatisation, papier, matériel informatique...). Proposer des stages d'éco-conduite aux agents. Améliorer la gestion des consommables (achat de mugs/lourdes/gobelets réutilisables en remplacement 		***	***	*	**
1.2.2	Repenser les modes de travail	<ul style="list-style-type: none"> Proposer de nouvelles formes de travail. Réduire l'utilisation et la dépendance à la voiture individuelle. Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques. 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'élaboration de Plans de Mobilité par les entreprises et les administrations <p>Au niveau des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le suivi et l'animation du PDIE et étudier l'opportunité de mettre en place d'autres PDIE. Etendre à l'ensemble du territoire la démarche menée par « Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité » à destination des publics précaires (location VAE, dispositif de TAD). Animer des groupes de réflexions au sein des structures partenaires ou réseau inter-entreprises du territoire. Mettre en place un conseiller mobilité sur INSPIRA. <p>Au niveau de EBER (en lien avec action 3.1.3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un plan de mobilité des agents (usage de la flotte de véhicules ; offre de mobilité durable : vélo, covoiturage ; équipements des bâtiments : supports vélos ; etc.) Rationaliser les déplacements inter-sites et installer un outil de visioconférence au sein des locaux. <p>Au niveau des administrations (communes...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner sur la mise en œuvre de plans de déplacement des administrations 	Pour info, 50 agents en télétravail 1 fois par semaine --> gain ~15 tCO2e/an	*	*	-	*

1.2.3	Travailler sur la commande publique durable	<ul style="list-style-type: none"> • Être exemplaire en interne et soutenir les communes dans l'application des règles de la commande publique et la mise en place des leviers de développement durable. • Avoir une réflexion globale sur l'impact environnemental dans les marchés de services et fournitures au travers des coûts globaux (transport, durabilité des produits, interopérabilité, circuits-courts...). • Favoriser le regroupement des besoins entre les services de la Communauté de Communes • Mutualiser les besoins avec les communes au travers de groupement de commandes. 	<ul style="list-style-type: none"> o Mettre en place une fiche navette de définition des besoins entre les services prescripteurs et le service des Marchés Publics afin d'inciter les techniciens à porter une réflexion environnementale et sociale sur leurs besoins : clauses, critères, variantes. o Cibler en collaboration avec les services et la comptabilité les fournitures récurrentes nécessitant un regroupement d'achats et mettre en place une nomenclature interne des marchés publics. o Mettre en place une fiche navette de retour sur expérimentation à chaque fin de marché afin de cibler les futures améliorations à prendre en considération dans le prochain cahier des charges. o Former les élus et les techniciens aux règles et leviers environnementaux et sociaux de la commande publique. 		*	*	*	*
2.1.1	Accompagner les entreprises et les zones d'activité économiques dans leurs performances environnementales	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations énergétiques des entreprises du territoire. • Economiser les ressources énergétiques. • Renforcer la mise en œuvre de synergies industrielles • Favoriser la création de filières professionnelles locales. • Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition aux entreprises d'un bouquet de services o Mettre en relation les entreprises avec les consulaires (CCI, CMA et CDA) afin qu'elles puissent bénéficier des actions en place (diagnostic et conseil) pour les accompagner vers la réduction de leur consommation. - Mise en place sur les ZAE d'une utilisation rationnelle de l'énergie o Poursuivre les démarches d'écologie industrielle engagées sur OSIRIS et INSPIRA (réseau de chaleur industriel Trédi-OSIRIS, étude d'optimisation énergétique...). o Inciter les entreprises à mettre en place un système de management environnemental (manager de l'énergie sur INSPIRA...). o Développer les synergies de mutualisation (études, collecte déchets, données, équipements, bâtiments, services...). o Renforcer les prescriptions climat-air-énergie dans les cahiers des charges de cessions des terrains et de réalisation des équipements publics au sein des zones d'activités (normes de conception des bâtiments, recours aux ENR, éclairage des sites...) - Sensibilisation/Communication auprès des entreprises sur les économies d'énergie o Organiser des temps de sensibilisation, d'information, de rencontre collectifs via par exemple le réseau d'entreprises EBER (visites/témoignages d'entreprises, ENR, éclairage des sites, performances énergétiques du bâti, engins agricoles, pratiques agricoles, etc.) o Enrichir le guide d'accueil des entreprises d'un chapitre sur la transition énergétique recensant les bonnes pratiques et les services disponibles sur le territoire 		*	*	*	*
2.1.2	Réduire la part des bâtiments, équipements et logements publics énergivores	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les communes et l'intercommunalité dans la rénovation énergétique de leurs patrimoines. • Mettre à disposition des communes de petite taille une ingénierie adaptée. • Sensibiliser les utilisateurs de bâtiments à la sobriété énergétique. • Planifier les actions d'économie d'énergie avec une vision à long terme. • Limiter l'impact de l'augmentation du prix de l'énergie. • Décarboner l'énergie utilisée sur les bâtiments communaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan d'actions énergie patrimonial des bâtiments de la Communauté de Communes A travers la mise en place d'un Conseiller en Energie Partagée (CEP) à l'échelle intercommunale et la création d'un poste « chargé(e) de mission TEPos » au sein de EBER : o État des lieux énergétique de patrimoine bâti et équipements de EBER Le CEP, via une convention EBER-TE38, réalisera l'inventaire du patrimoine de EBER (bâtiments publics et de l'éclairage public). Il analysera les consommations, identifiera les bâtiments énergivores et proposera des actions d'amélioration sur ce périmètre. Le chargé de mission EBER sera l'interlocuteur du CEP pour le patrimoine public intercommunal. o Elaboration de la stratégie patrimoniale Sur la base de la mission du CEP, l'intercommunalité pourra bâtir sa stratégie patrimoniale de rénovation de ses bâtiments publics intégrant d'autres thématiques comme la sécurité, l'accessibilité, la pérennité des bâtiments, leurs usages... L'Ageden et le chargé de mission accompagneront EBER dans l'élaboration d'un plan de financement. TE38 accompagnera EBER plus spécifiquement pour valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie liés aux travaux de rénovation. o Animation et conduite du plan pluriannuel de travaux Suite aux missions et aux préconisations du CEP couplées aux préconisations de l'Ageden, le chargé(e) de mission assurera l'animation de la mise en œuvre et le suivi du plan pluriannuel de travaux (isolation, vitrage, éclairage, intégration ENR...). - Accompagner les communes dans l'élaboration de leurs projets de réduction des consommations d'énergie o Promouvoir auprès des communes le CEP Ce service sera proposé aux communes de EBER, via l'organisation d'un atelier de sensibilisation à l'intérêt du suivi énergétique et à la mission CEP, et l'information sera relayée par le chargé de mission rénovation de EBER. o Instaurer une coordination territoriale Le chargé de mission de EBER assurera l'animation et la coordination territoriales via l'organisation de comités de pilotage avec les différentes communes en CEP. Des réunions, ou visites, techniques pourront être proposées, en lien avec l'Ageden, le CAUE et TE38. 	Gains à l'échelle du périmètre "Patrimoine & services" mais qui restent faibles à l'échelle du territoire	*	*	*	*

2.1.3	Favoriser la rénovation énergétique du parc privé et social	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la performance énergétique des logements afin de diminuer les consommations énergétiques. Informier, convaincre et accompagner les citoyens sur l'importance de rénover leur logement. Sensibiliser et conseiller les habitants pour faire évoluer les comportements. Lutter contre la précarité énergétique. Déclouisonner les acteurs et simplifier l'accès des particuliers aux informations. Créer une dynamique impliquant tous les acteurs de la rénovation des logements dont les professionnels du bâtiment 	<p>La présente fiche-action a pour objectif de déployer un dispositif d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique de l'habitat à l'échelle de EBER. La mise en œuvre des actions pourra être assurée en régie ou déléguée à un opérateur. La Région animera la dynamique régionale et le programme CEE-SARE permettra d'assurer un financement de ce service en complément des autres sources de financement : Région, Départements, EPCI, fonds européens.</p> <p>Le dispositif devra traiter directement ou indirectement chacun des cinq axes ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> Stimuler puis conseiller la demande Information de premier niveau (information générique) via la plateforme téléphonique départementale. Conseil personnalisé aux ménages via la mise en place de permanences (AGEDEN et SOLIHA) dans les locaux de EBER. Sensibilisation aux économies d'énergie (balades thermographiques, visites de logements exemplaires, communication...). Accompagner les ménages <ul style="list-style-type: none"> Visites conseils et à l'accompagnement des particuliers et copropriétés : lecture et aides aux choix des devis, réponses aux questions techniques qui surviennent tout le long du projet, aide à la compréhension des aides et aux montages des dossiers pour les aides des EPCI, et éventuellement jusqu'au suivi des consommations après les travaux. Audits maison individuelle ou copropriétés faits par des bureaux d'études thermiques. 	<p>Estimation des gains pour la rénovation de 368 logements</p> <p>Hypothèse : de 450 kWh/m² à 70 kWh/m² et 90 m²/lt</p>	1,12 ktCO ₂ /an ***	8,4 GWh/an ***	-	-
3.1.1	Augmenter le taux de remplissage des voitures	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le taux de remplissage des voitures. Réduire le nombre de voitures individuelles en circulation. Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques. 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le covoiturage Juger de l'opportunité d'élaborer un plan de développement du covoiturage (identification sites, plan d'investissement, plan de communication...). Réserver des places dédiées au covoiturage au sein des parcs de stationnement des entreprises du territoire. Mutualiser les déplacements lors des manifestations organisées par les services de la Communauté de Communes, les centres sociaux ou tout événement culturel ou sportif subventionné par EBER. Réfléchir à l'autopartage Juger de l'opportunité d'implanter un système de réseau d'autopartage (type "citiz" et électriques). 	<p>Diminuer le trafic automobile de transport de personne de</p> <p>5 % en 2025, 10 % en 2030 20 % en 2050</p>	2 ktCO ₂ e en 2025 3 ktCO ₂ en 2030 5 ktCO ₂ en 2050 **	8 GWh en 2025 17 GWh en 2030 34 GWh en 2050 **	-	- en 2025 * en 2030 * en 2050
3.1.2	Augmenter la part modale des transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> Couvrir le territoire en offre en transports en commun. Réduire l'utilisation et la dépendance à la voiture individuelle. Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement des transports en commun Réaliser une étude sur l'organisation des TPR à l'échelle du nouveau périmètre. Mettre en place le nouveau réseau TPR (lignes fixes, TAD...) et développer l'offre (fréquences, communication...). Poursuivre l'aménagement des gares en véritables pôles d'échange multimodaux Renforcer l'attractivité des gares TER en créant de véritables pôles d'échanges multimodaux (accessibilité améliorée, desserte TC optimale et intermodalité, stationnement maîtrisé, information et services aux voyageurs, etc.) et en requalifiant le parvis de ces gares. Organiser une nouvelle centralité autour de la gare de Salaise, via la création d'un nouveau Pôle d'Échange Multimodal. Réfléchir à la mise en place de navettes de transport de salariés entre la gare et les entreprises. 	<p>Gain faible parait le plus proche de la réalité.</p> <p>Territoire plutôt rural donc difficile d'avoir un report massif sur les TC</p>	*	*	-	*
3.1.3	Développer un panel de solutions apte à assurer des déplacements en modes doux	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un plan de développement du réseau des voies modes doux cohérent à l'échelle du territoire. Réduire l'utilisation et la dépendance à la voiture individuelle. Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre un Schéma Modes Doux Elaborer le Schéma Modes Doux du Territoire EBER. Mettre en œuvre les actions de ce schéma (aménagement, sécurisation, signalétiques, services, communication...). Assurer la continuité des itinéraires. Favoriser la pratique Au niveau de l'EPCI : <ul style="list-style-type: none"> Installer le mobilier adapté sur les différents sites de l'intercommunalité et réfléchir à l'opportunité de mettre à disposition des agents une flotte de VAE. Juger de l'opportunité de mettre en place pour le grand public une prime d'aide à l'acquisition de VAE ou 	<p>Diminuer le trafic automobile de transport de personne de</p> <p>5 % en 2025, 10 % en 2030 20 % en 2050</p>	2 ktCO ₂ e en 2025 3 ktCO ₂ en 2030 5 ktCO ₂ en 2050 **	8 GWh en 2025 17 GWh en 2030 34 GWh en 2050 **	-	- en 2025 * en 2030 * en 2050
3.2.1	Encourager le report modal pour le transport de marchandises	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la part du fleuve et du rail dans le transport de marchandises. Réduire le nombre de camions en circulation. Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions entamées par les entreprises du territoire. Favoriser le développement d'une offre trimodale (route, fleuve, rail) à l'échelle du territoire. Développer les infrastructures ferroviaires et portuaires notamment sur INSPIRA. Analyser l'opportunité de la remise en service de la ligne de fret ferroviaire Beaurepaire – Saint-Rambert-d'Albon, de l'Embranchement ferroviaire à Saint Maurice l'Exil. 	<p>Le territoire peut mener des actions vis-à-vis des industriels de son territoire.</p> <p>Il pourra bénéficier des actions des autres territoire par le fret de transit</p> <p>Investissements lourds à réaliser dans la durée (aménagement portuaire, remise en état de la ligne de fret ferroviaire)</p>	*	*	-	*

3.2.2	Favoriser la mutation du parc roulant	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les types de motorisation des flottes automobiles du territoire. Réduire les émissions de polluants atmosphériques. Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles. 	<p>Au niveau de la Communauté de Communes</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la mutation de la flotte de la collectivité Réaliser un audit des flottes de la Communauté de Communes (VL, VUL, BOM) et des communes d'EBER. Ce projet s'attachera à identifier la part des déplacements pouvant s'effectuer en modes actifs, à optimiser la flotte de véhicules (en nombre et en typologie) selon les besoins et à proposer un plan de conversion/renouvellement de la flotte en véhicules faibles émissions en fonction des usages (actions court terme et long terme). Réaliser un test de BOM roulant aux carburants alternatifs (électrique, GNV). Verdir les marchés de transports de EBER Intégrer dans les futurs marchés publics de transports (bus et déchets) le développement d'une flotte de véhicules à faibles émissions (GNV, VE, électrique...) 	On pourrait estimer des gains	**	**	-	**
4.1.1	Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement installations de chauffage au bois non performantes. Emergence d'une production locale de bois énergie labellisé. Renforcement de la communication / sensibilisation sur l'utilisation du bois-énergie. Conversion des chaudières fioul. 	<p>- Mise en place d'une « prime Air Bois » sur le territoire</p> <p>La « prime Air Bois » est une aide financière destinée au remplacement des cheminées anciennes générations à foyer ouvert ou vieux poêles à bois par des appareils labellisés "flamme verte" plus performants et surtout moins polluants.</p> <p>Le montant de la prime air bois s'élève à X euros/foyer.</p> <p>X primes air-bois budgétées sur 5 ans, avec un objectif de X dossiers en 2021 puis X dossiers par an.</p> <p>- Valorisation de l'utilisation du Bois Energie Labellisé (bois buches et plaquette) par les consommateurs</p> <p>En lien avec la Charte Forestière Bas-Dauphiné-Bonnevaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et encourager les professionnels du BE à rentrer dans une démarche de labellisation (CBQ+ et RABB) Promouvoir le BE labellisé auprès des consommateurs (communication) Sensibiliser et former les élus sur le bois énergie Remplacement des chaudières fioul par des installations ENR <p>Identifier et cibler les logements chauffés au fioul pour remplacer ces installations par des installations ENR.</p> <p>Organiser un démarchage et réfléchir à la mise en place d'une aide complémentaire aux aides d'Etat pour le remplacement des chaudières au fioul par :</p> <ul style="list-style-type: none"> des poêles ou chaudières bois ou granulés dans les villages < 2 000 habitants, des chaudières gaz à condensation pour les villages/villes > 2 000 habitants ayant un réseau gaz à proximité 	Hypothèse : 30 appareils bois renouvelés par an à partir de 2021 (idem Bièvre Isère)	-	* -1,4 GWh en 2025 et -3,2 GWh en 2030	-	** PM10 : - 6,2 t en 2025 - 14 t en 2030 PM2,5 : - 6,2 t en 2025 - 14 t en 2030 COVNM : - 15,2 t en 2025 - 34,3 t en 2030
				Estimation des gains pour le remplacement d'une chaudière fioul par chaudière bois Hypothèse : 19,5 MWh/logt/an	4,5 tCO ₂ e	-	19,5 MWh	-
				Estimation des gains pour le remplacement d'une chaudière gaz par chaudière bois Hypothèse : 19,5 MWh/logt/an	3 tCO ₂ e	-	19,5 MWh	-
4.1.2	Lutter contre l'ambroisie et le brûlage des déchets verts	<ul style="list-style-type: none"> Limitation de la progression de l'ambroisie. Diminution des risques allergiques. Réduction des brûlages des déchets verts. Amélioration de la qualité de l'air. 	<ul style="list-style-type: none"> Actions de la lutte contre l'ambroisie et des bonnes pratiques Animer le réseau des référents impliquant agriculteurs et élus du territoire (réunions, formations) Suivre la progression de l'ambroisie (audits, visites de parcelles...) Mettre en place des mesures lors des phases de chantier (géotextile, mélange herbacé à levée rapide...). Promouvoir la lutte contre l'ambroisie et les bonnes pratiques agricoles Actions de lutte contre le brûlage des déchets verts Communiquer auprès des particuliers et des professionnels et rappeler le cadre réglementaire. Promouvoir les solutions alternatives au brûlage (déchetteries, plateformes de compostage, services privés, broyage/compostage/paillage, formation/communication) 	Pas de gain en GES, énergie, EnR	-	-	-	* (pour brûlage des déchets verts - Réseau des déchetteries déjà denses)
				*	*	(pour compostage)	(pour compostage)	** (pour ambroisie)
4.1.3	Maîtriser les émissions de polluants atmosphériques liées à l'activité industrielle	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de polluants atmosphériques. Amélioration de la qualité de l'air du territoire (concentration). Développement d'un environnement favorable à la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les investissements/aménagements au sein des industries du territoire En complément des actions du PCAET sur les performances et le mix énergétique des industriels, il s'agit de conforter et d'accompagner les industriels dans leurs projets visant à réduire leurs émissions de polluants (modernisation des équipements...). Assurer le suivi des émissions et des concentrations Le Syndicat Mixte INSPIRA s'est associé avec ATMO pour réaliser, via la mise en place d'un observatoire territorial spatialisé de la qualité de l'air, un état complet de la qualité de l'air sur la plateforme chimique, la zone INPSIRA et les autres sites périphériques. Renforcer la communication autour des thèmes de la pollution atmosphérique et de la santé environnementale Mener des actions de communication auprès du grand public sur les résultats des analyses (observatoire, études, SEG...) et sur les actions des industriels. 	Prise en compte des objectifs du GIE OSIRIS	-	-	-	NOx industrie : -7% en 2025 et -11,6 % en 2030 soit -84 t en 2025 et -140 t en 2030 SO ₂ Industrie : - 37% en 2025 et -49% en 2030 soit - 81t en 2025 et - 107 t en 2030 **

4.1.4	Agir sur la réduction des émissions liées aux transports	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de polluants atmosphériques issues du transport routier. Amélioration de la qualité de l'air du territoire (concentration). Préservation de la santé des habitants. 	<p>- Réfléchir sur l'opportunité d'abaisser la vitesse maximale autorisée sur l'autoroute A7</p> <p>o Echanges avec les acteurs concernés (société d'autoroute, Etat, collectivités, élus, associations, habitants) sur l'opportunité et la faisabilité de travailler sur le territoire de EBER à un abaissement de la vitesse maximale autorisée sur l'autoroute A7 (portion, vitesse...)</p> <p>o En fonction des échanges, mise en œuvre éventuelle d'une expérimentation portant sur l'abaissement de la vitesse maximale autorisée sur l'autoroute A7.</p> <p>o Réalisation par ATMO du suivi de l'expérimentation afin d'apprécier l'impact sur les émissions et les concentrations (NO2 et PM10).</p> <p>- En lien avec les fiches-actions de l'axe « Mobilité » du PCAET, réaliser une étude d'opportunité portant sur</p>	Pas de gain en EnR	*	*	-	*
4.2.1	Réduire l'exposition de la population aux concentrations de polluants	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un environnement favorable à la santé. Mise en place d'un outil d'aide à la décision en termes d'aménagement. 	<p>- Identification des secteurs géographiques à enjeu, des populations exposées et des Equipements Recevant du Public Vulnérable (ERPv) présents (crèches, équipements médicaux...)</p> <p>Elaboration d'un outil de diagnostic et d'aide à la décision (Carte Stratégique Air) permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> de hiérarchiser les zones du territoire sous l'angle de la qualité de l'air à partir de données stables (5 ans) et des polluants à enjeux (NO2, PM10, PM2,5), d'identifier les établissements recevant des populations vulnérables les plus exposés et de réfléchir à la mise en œuvre d'actions pour réduire cette exposition, d'adapter les projets d'aménagement selon leur niveau d'exposition à la pollution atmosphérique en application de la démarche Eviter (localisation), Réduire et Compenser (morphologie, organisation interne et fonctionnelle...). 		-	-	-	* (pas de gain en émission, mais gain en exposition)
4.2.2	Améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de polluants atmosphériques. Amélioration de la qualité de l'air dans les environnements intérieurs. Développement d'un environnement favorable à la santé. 	<p>- Surveiller et Améliorer la qualité de l'air dans les ERP du territoire au-delà du cadre réglementaire</p> <p>Réaliser des audits (campagne de mesures de polluants, mutualisation des contrôles) des ERP puis établir un plan d'actions.</p> <p>Choisir des mobiliers, fournitures, produits d'entretiens, matériaux naturels faiblement émetteurs.</p> <p>- Actions de prévention/sensibilisation tous publics</p> <p>Lancer une campagne d'information à destination du grand public en matière de qualité de l'air intérieur (rappeler les gestes simples...)</p> <p>Réaliser des actions de communication à destination des collectivités locales (EPCI, communes) et des techniciens (personnels scolaires, centres de loisirs...)</p> <p><u>Sensibiliser les professionnels du bâtiment concernant la qualité de l'aération-ventilation dans le cadre de</u></p>	Pas de gain en GES, énergie, EnR	-	-	-	*
5.1.1	Concrétiser des projets partagés de production d'ENR	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une planification et une programmation énergétique partagée. Impulser une véritable dynamique de projets locaux opérationnels dans les années à venir et les accompagner en matière d'acceptabilité. Réduire les émissions de gaz à effet de serre. Diversifier le mix énergétique du territoire. Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles. 	<p>- Réaliser une étude de planification et de programmation énergétique renouvelable et de récupération</p> <p>L'étude de planification énergétique vise le développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire EBER en :</p> <ul style="list-style-type: none"> o réalisant un état des lieux énergétique complet ; o définissant un scénario des besoins énergétiques futurs du territoire ; o identifiant les gisements/potentiels de production énergétique ; o élaborant une stratégie de mise en œuvre opérationnelle ; o rédigeant un plan d'actions pluriannuel (identifier des projets concrets et structurants pouvant être mis en œuvre à court, moyen et long terme). <p>- Promouvoir et suivre les projets locaux d'ENR</p> <ul style="list-style-type: none"> o Réalisation par les communes et l'intercommunalité de projets photovoltaïques ou de production de chaleur. o Promotion des projets privés (méthanisation, chaleur fatale, photovoltaïque...). 		*** 29 GWh biomasse = 4,4 ktCO2 17 GWh méthanisation = 2,9 ktCO2 6 GWh solaire thermique = 0,9 ktCO2 5 GWh géothermie = 0,75 ktCO2	-	*** 'Biomasse : + 29 GWh d'ici 2025 Méthanisation : + 17 GWh d'ici 2025 Solaire thermique : + 6 GWh d'ici 2025 Géothermie : + 5 GWh d'ici 2025	-
5.1.2	Travailler sur l'acceptabilité des projets de production d'ENR	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions de gaz à effet de serre. Diversifier le mix énergétique du territoire. Améliorer la perception et l'acceptation des énergies renouvelables et des projets associés. Faire émerger des projets d'ENR collectifs de citoyens et/ou publics. Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles. 	<p>- Sensibiliser et informer sur les énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> o Organisation de temps de concertation et de communication afin d'effacer les craintes et les idées reçues, de soulever les difficultés d'acceptabilité (réunions publiques ou ciblées, visites de sites, publications sur réseaux sociaux/site internet/magazines...). o Sensibilisation des particuliers à l'installation de panneaux photovoltaïque via la mise en place d'un cadastre solaire et sur l'intérêt économique que peut représenter l'investissement dans les projets photovoltaïques. o Organisation de réunions pour sensibiliser les citoyens et les informer sur le dispositif de centrales villageoises photovoltaïques. o Réflexion sur l'opportunité de mener un projet éolien co-construit avec les habitants du territoire (création d'une SEM). 	L'électricité photovoltaïque n'a pas d'intérêt vis-à-vis des émissions de GES par rapport à l'électricité nucléaire.	-	-	** 40 GWh photovoltaïque en 2025 0 GWh éolien en 2025	-
5.2.1	Renforcer la production de bois local	<ul style="list-style-type: none"> Créer une dynamique locale autour de la valorisation des essences locales et des filières de transformation liées. Améliorer la séquestration carbone via les produits forestiers. Substituer les matériaux énergivores par les produits bois. 	<p>- Créer les conditions de valorisation des bois locaux en bois d'œuvre ou piquets</p> <p>Sensibiliser et communiquer sur l'utilisation des essences locales en bois d'œuvre (événement régional « Habiter bois », réalisations exemplaires, promotion des entreprises, formation élus/techniciens...).</p> <p>Inciter au recours au bois dans la commande publique (construction ou rénovation, mobilier...).</p> <p>Participer aux démarches locales, notamment sur le Robinier et le Peuplier.</p> <p>Animer un réseau de professionnels et réaliser un annuaire des professionnels de la forêt.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer l'espace forestier Favoriser le regroupement foncier à travers la mise en œuvre d'un « outil foncier forestier ». Favoriser la création de desserte sur les secteurs à enjeux Cartographier l'état des chemins ruraux 		* (séquestration carbone par bois d'œuvre)	-	***	-

5.2.2	Favoriser une agriculture locale	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une véritable politique agricole et alimentaire territoriale. • Encourager les filières de commercialisation et de production courtes et locales. • Réduire l'empreinte carbone de l'assiette du consommateur. • Préserver durablement le foncier agricole et ses capacités de stockage de CO2. 	<p>- Encourager les circuits courts Mettre en place une stratégie agricole et alimentaire territoriale afin d'accompagner au mieux les acteurs et les filières agricoles et alimentaires du territoire. Décliner les actions du PAA 38 avec les acteurs de l'alimentation du territoire (agriculteurs, commerçants, artisans, GMS...) Sensibiliser et accompagner l'acheteur public (EPCI et communes) à l'utilisation de produits locaux. Promouvoir les circuits courts (tourisme, communication...) Impliquer le territoire dans des démarches inter-territoriales (PATLY...).</p> <p>- Préserver le foncier Sensibiliser les acteurs aux outils de préservation du foncier.</p>	Stratégie agricole alimentaire territorial en cours de définition 2020-2021 Pas de gains estimable pour l'instant					
5.3.1	Réduire la production de déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Agir sur les comportements de production des déchets, liant la production de déchets au coût de gestion des déchets. • Lutter contre le gaspillage alimentaire. • Promouvoir les couches lavables. • Massifier le conditionnement des produits. • Diminuer la nocivité des produits, en lien avec leur conception 	<p>o Instaurer une tarification incitative, unifiant les modalités de contribution au service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de la communauté de communes, permettant d'établir un lien entre les quantités/les gestes de tri des déchets produits et le financement du service.</p> <p>o Réaliser des animations pour éviter/limiter le gaspillage alimentaire auprès des établissements scolaires et autres entités.</p> <p>o Accompagner le pôle petite enfance de la communauté de communes sur la mise en place de couches lavables</p> <p>o Etablir une fiche dédiée au service de maintenance et livraison des bacs afin de déterminer la liste des documents à remettre à l'habitant lors de la distribution d'un bac neuf.</p> <p>o Utiliser des produits d'entretien moins nocifs pour le nettoyage des bâtiments EBER en privilégiant les produits écolabellisés.</p>	Réduire de 10% de taux de déchets compostables contenus dans les OM	0,4 ktCO ₂ e	*	-	*	
				Réduire de 30% le gaspillage alimentaire supposé être de 25% des denrées achetées	0,067 ktCO ₂ e	-	-	-	
5.3.2	Valoriser les déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'usage du bac d'ordures ménagères résiduels. • Inciter à l'usage des déchèteries et développer des filières de valorisation. • Augmenter les performances de recyclage des emballages et du verre des ménages et assimilés. • Diminuer nos déchets de chantier via la commande publique. • Généraliser l'usage d'un composteur. • Permettre la réutilisation et le réemploi. 	<p>o Instaurer une tarification incitative, unifiant les modalités de contribution au service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de la communauté de communes, permettant d'établir un lien entre les quantités/les gestes de tri des déchets produits et le financement du service. Action intégrée à la fiche action « Réduire la production de déchets » et traitée à ce niveau.</p> <p>o Etendre les consignes de tri des emballages aux plastiques, en lien avec la prestation du centre de tri et communiquer/sensibiliser. Le périmètre concerné est celui de l'Ex-CC du Pays Roussillonnais, car l'Ex-CC du Territoire de Beaurepaire est déjà en extension des consignes de tri aux plastiques.</p> <p>o Couvrir les zones blanches ne disposant pas de conteneurs à verre : Péage de Roussillon,</p> <p>o En lien avec la fiche-action sur l'ambroisie et le brûlage des déchets verts, promouvoir la pratique du compostage, via le réseau de guide-composteurs de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône :</p>	Réduire de 10% de taux de déchets recyclables contenus dans les OM	0,5 ktCO ₂ e	-	-	*	
6.2.1	Intégrer les concepts et les risques bioclimatiques dans les opérations d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer sur les mesures et les risques. • Mise en place d'outils d'aide à la décision en termes d'aménagement. • Réduire les risques. 	<p>- Transcription de mesures énergie-climat dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement</p> <p>o Elaboration d'une boîte à outils ou vadémécum en lien avec la fiche-action « Réduire l'exposition de la population aux concentrations de polluants » à destination des communes et maîtres d'ouvrage d'opérations.</p> <p>Parmi les mesures qui pourront être détaillées dans la boîte à outil pourront figurer les prescriptions suivantes : limiter l'étalement urbain, réduire les îlots de chaleur urbains, prendre en compte le confort d'été, favoriser les énergies renouvelables, réduire la consommation énergétique des équipements, favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés, favoriser la biodiversité et les continuités écologiques en ville, désimperméabiliser les sols.</p>	Incitation au développement de la conception bioclimatique Incitation voire obligation au développement des EnR	*	*	*	-	
6.2.2	Assurer l'adaptation de l'agriculture et de la forêt au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la dépendance aux énergies fossiles des exploitations agricoles. • Réduire les émissions non énergétiques en améliorant les pratiques culturales. Maintenir et améliorer les capacités du territoire à stocker et absorber le CO2. • Accompagner l'adaptation de ces activités au changement climatique. 	<p>- Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles Juger de l'opportunité de réaliser un diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de GES adapté aux enjeux de l'agriculture et de la forêt (ClimAgri et/ou ClimaFor). Accompagner les démarches individuelles et collectives des agriculteurs en lien avec la Stratégie Agricole du territoire :</p> <p>- la poursuite des actions Terre & eau, -l'accompagnement dans la mise en place de démarches qualité/certifications (AB, HVE...), - la sensibilisation aux bonnes pratiques d'exploitations (agro-écologie...).</p> <p>Améliorer les performances des engins agricoles.</p>	Stratégie agricole alimentaire territorial en cours de définition 2020-2021 Pas de gains estimable pour l'instant					
6.3.1	Préserver la qualité de la ressource en eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser l'alimentation en eau potable à l'échelle du territoire en assurant une qualité et une quantité disponible suffisante. • Participer à la bonne gestion quantitative des ressources. • Optimiser la consommation des ressources en évitant les gaspillages. • Améliorer la performance des réseaux et limiter les fuites. • Assurer la protection des zones de captages et 	<p>- Rédiger les plans de gestion de l'eau du territoire et mettre en œuvre des actions opérationnelles Elaborer et mettre en œuvre le PGRI de la nappe d'accompagnement du Rhône. Concrétiser les actions prévues par le SAGE Bièvre Liens Valloire via le contrat de bassin BLV et le PGRI BLV.</p> <p>- Maîtriser la consommation d'eau Améliorer le rendement du réseau de distribution d'eau potable par le renforcement de la recherche de fuites et par le renouvellement des canalisations. Inciter aux économies d'eau pour les particuliers (installation de mobiliers économes en eau, réutilisation des eaux de pluie...) et les acteurs économiques (industriels, agriculteurs). Intégrer à l'échelle d'EBER les préconisations du SAGE via les documents d'urbanisme. Suivre les projets de création ou d'extension de réseaux d'irrigation.</p>	Pas de gain en GES, énergie, EnR ni polluants	-	-	-	-	

6.3.2	Organiser la sobriété de l'usage et optimiser la disponibilité de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation voire restauration des continuités écologiques. • Préservation des espaces naturels remarquables identifiés sur ce territoire. 	<p>- Restaurer les continuités écologiques Mettre en œuvre la renaturation de la Sanne Rendre visible les continuités écologiques et les préserver au sein des aménagements Assurer le suivi et la gestion des mesures de compensations en matière de biodiversité sur l'ensemble du territoire Réaliser par le SIRRA une étude globale sur le bassin Sanne-Dolon.</p> <p>- Renforcer la préservation et la gestion des milieux naturels Dans le cadre du CVB Grand Pilat, organiser la préservation et la gestion d'un réseau de pelouses sèches en Isère rhodanienne. Dans le cadre de la CFT, travailler sur les milieux humides forestiers et communiquer sur les initiatives de</p>	Pas de gain en GES, énergie, EnR ni polluants	-	-	-	-
-------	---	--	--	---	---	---	---	---

0,369777294

0,479148043